

L'État français cherche à recruter – via l'Insee – des bataillons de mouchard(e)s

Dans un article paru dans *mondialisation.ca*, le 30 janvier 2015, sous le titre « **De l'hystérie collective des adultes au mot d'un enfant de 8 ans traité comme un... terroriste** », accompagné d'une illustration – très parlante, si je puis dire – bien choisie par le site de publication, j'évoquais le fait que l'État français appelait à la délation et qu'il demandait aux enseignant(e)s d'être des « mouchard(e)s ».

Dorénavant, en marchant sur les brisées de Nicolas Sarkozy, François Hollande fait des progrès. Une lettre, à en-tête de la République française, dont chaque habitant(e) qui vit en France peut mesurer le degré de pertinence du slogan qu'elle affiche « *Liberté – Égalité – Fraternité* », a été adressée personnellement à Michel J. Cuny et à moi-même et expédiée à notre adresse : nous avons reçu l'édifiant courrier dactylographié, le samedi 14 février 2015.

Certes, ceux-elles qui mettent au point ce type de lettre ne veulent peut-être que du bien aux personnes à qui cela s'adresse.

Décryptons la lettre...

L'« *Objet* » est un peu flou : « Enquête statistique sur le cadre de vie et la sécurité. »

Au premier abord, l'État français paraît soucieux du « cadre de vie » et de « la sécurité » de ses citoyens et citoyennes. Mais... de quel « cadre de vie » s'agit-il ? Déjà pointe, derrière ce « cadre de vie », la « sécurité »... de quelle sécurité, s'agit-il ?

Dès les 1^{ère} et 2^{ème} lignes de la lettre, l'État français met en avant l'« Institut national ». Aux yeux des modestes, l'« Institut » est destiné à en imposer :

« L'institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise une importante enquête statistique sur le cadre de vie et de la sécurité auprès de personnes résidant en France métropolitaine. » L'affaire s'avérant si « importante », pourquoi, les territoires d'outre-mer, n'auraient-ils pas droit, eux aussi, à une attention portant sur le cadre de leur vie et leur sécurité ? À suivre...

La 3^{ème} ligne est déjà moins avenante :

« Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. » Ici, l'enquête glisse subrepticement de « la sécurité » à « l'insécurité »...

Jusqu'à présent, si Michel J. Cuny et moi nous sommes senti(e) parfois dans « l'insécurité », cela ne venait ni de notre « environnement », ni de notre « habitat », mais plutôt des visiteurs anonymes – sbires des Renseignements Généraux appointés par l'État français – qui, en 1976, avaient fait le déplacement pour « cuisiner » les propriétaires de notre petit appartement meublé, situé à Saint-Dié dans les Vosges, jusqu'à leur demander si nous avions beaucoup de visites à notre domicile et qui nous recevions... Comme si les propriétaires devaient s'occuper de la vie – privée – de leurs locataires... Paix à leur âme, ces propriétaires, gêné(e)s d'avoir dû répondre à des questions somme toute indiscretes, s'étaient cru obligé(e) de nous tenir au courant de ce que nous... ignorions totalement en tant que premier(ère) intéressé(e) ! [Pour le contrôle et la censure... <http://reseauinternational.net/wikipedia-ostracise-francoise-petitdemange-et-michel-j-cuny/>]

Il va sans dire que, depuis cette expérience, les visiteurs(euses) inconnu(e)s qui sont invité(e)s, par une tierce personne ou un organisme quelconque, à notre domicile, sans notre avis, ne sont pas les bienvenu(e)s.

La 4^{ème} ligne frise ce qu'il faut bien appeler l'indiscrétion :

« Par ailleurs, elle [l'enquête, bien sûr] vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes. »

Autrement dit, « monsieur Cuny et madame Petitdemange, êtes-vous sûr(e) que vous n'avez rien à signaler ? Tout va bien, vraiment ? N'y aurait-il pas, dans votre entourage, des... délinquants ? Le monsieur de 90 ans, au 6^{ème} étage, par exemple, n'aurait-il pas cherché à vous voler votre magot ? Et la dame de 80 ans, au rez-de-chaussée, n'organiserait-elle pas des parties

finances certains week-ends ? Et le petit pépé, à côté de chez vous, qui se rend souvent à la pharmacie – d’après ce qui nous a été dit – ne serait-il pas lié à un trafic de stupéfiants ?” Etc.

Pour ceux-celles qui reçoivent ce type de lettre et dont il faut absolument tirer quelque chose... les 5^{ème} et 6^{ème} lignes ont le verbe haut :

« Cette enquête, à caractère obligatoire, est reconnue d’intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l’information statistique (Cnis). » Depuis janvier 1978, il y a la Cnil (Commission Nationale de l’Informatique et des Libertés), depuis 1984, il y a le Cnis. Demain, sera-ce le CNIT (Conseil National de l’Interrogatoire et de la Torture) ? Nous sommes prévenu(e)s ! Comme l’enquêté(e), pris(e) dans ses activités, a autre chose à faire que le ou la mouchard(e), il faut empêcher qu’il-elle puisse reculer devant l’interrogatoire... cette lettre force donc la porte des « ménages » ; ainsi qu’il est si bien écrit, cette « enquête » est « à caractère obligatoire ». Déjà, certaines personnes sont étreintes par la crainte des représailles pour le cas où...

Les 7^{ème} et 8^{ème} lignes indiquent comment monsieur Cuny et madame Petitdemange – puisque leurs prénoms, noms et adresse figurent sur l’enveloppe – ont été, finalement... désigné(e) pour être utilisé(e) par les services de l’État à des fins... non précisées.

« Un échantillon de logements a été sélectionné aléatoirement sur l’ensemble du territoire à partir des fichiers du recensement de la population. Votre foyer occupe l’un d’entre eux. » Tiens donc ! « Un échantillon de logements »... a été sélectionné « aléatoirement »... c’est-à-dire ?

L’Insee vient d’annoncer, au 1^{er} janvier 2015, que la population française compte « 65,2 millions d’habitants. » (Cet Institut ne s’est pas encore rendu compte qu’il y a aussi, depuis tout de même un certain temps, en France comme ailleurs, des habitantes. Passons !) Parmi les logements de « 65,2 millions d’habitants » [sic], « un échantillon de logements a été sélectionné aléatoirement » et, vraiment – c’est le hasard de l’aléatoire – « le logement » de monsieur Cuny et de madame Petitdemange a été « sélectionné ». Et la sélection s’est opérée à partir... « des fichiers du recensement ». Mais... les « fichiers du recensement », peuvent-ils être transmis d’un service à un autre de l’Insee ? Les déclarations qui s’y trouvent, ne sont-elles pas vouées au secret ? Les services du recensement, ne promettent-ils pas la confidentialité des données ?

Les 9^{ème} et 10^{ème} lignes imposent la visite : « Madame A.-M. G., enquêtrice de l’Insee, prendra prochainement contact avec vous. Elle sera munie d’une carte l’accréditant. » (Prénom, nom et numéro de portable sont inscrits au stylo à bille). Autrement dit, une enquêtrice est invitée par l’État, *via* l’Insee, au domicile de toutes les personnes dont le logement a été sélectionné « aléatoirement »... c’est-à-dire en violant la parole donnée aux personnes qui ont répondu au questionnaire lors du recensement.

Le paragraphe suivant n’est pas mal non plus. « Pour mener l’entretien, » – il ne s’agit plus d’une enquête mais d’un... entretien – « il sera nécessaire qu’elle [l’enquêtrice] puisse rencontrer la personne de votre foyer qui va être interrogée » Oui, c’est bien écrit noir sur blanc : « interrogée » ! « Interrogée »... mais sur quoi donc ? « sur les thèmes abordés dans l’enquête ». C’est vague.

Et tout ça, dans quel but ? « Afin de permettre la prise en compte de la diversité des caractéristiques de la population et d’assurer la qualité statistique des résultats, » – sur quels critères, hautement scientifiques, portent ces « caractéristiques » ? – « il est très important que la personne concernée de votre foyer participe à cette enquête »... Alors, cette enquête, elle est « à caractère obligatoire » ? ou « il est très important que » ? En admettant que les enquêté(e)s ne veuillent pas jouer à ce genre de jeu parce qu’ils-elles ont tout simplement autre chose à faire ou parce qu’ils-elles n’acceptent pas ce genre d’inquisition, que risquent-ils ? que risquent-elles ? Une convocation au commissariat de police ?

Les 15^{ème} et 16^{ème} lignes sont là pour emporter l’adhésion de l’« interrogé ». « Je vous donne l’assurance que, comme la loi en fait la stricte obligation, vos réponses resteront confidentielles et serviront uniquement à l’établissement de statistiques. »

« L'assurance » qui repose sur « la stricte obligation » de « la loi », heu... chacun-chacune sait très bien qui fait les lois, en faveur de qui elles sont faites, et qui peut se permettre de les ignorer, de les tourner, détourner, contourner... « vos réponses seront confidentielles », comme les réponses consignées dans les « fichiers du recensement », sans doute...

Les 17^{ème}, 18^{ème} lignes mentionnent tout de même une certaine appréhension : si les hommes et femmes sélectionné(e)s ne voulaient pas devenir des mouchard(e)s ? « Je suis persuadé que vous aurez à cœur de faciliter la tâche de notre enquêtrice et que vous lui réserverez le meilleur accueil. »

Autrement dit, quelqu'un, que nous ne connaissons que par le prénom, le nom et le titre « Directeur Régional » – prénom, nom et titre qui n'arrivent qu'en fin de lettre – , invite une « enquêtrice »... à venir chez nous. Cela arrive-t-il souvent que des personnes, que vous ne connaissez pas, invitent chez vous des personnes, que vous ne connaissez pas, pour vous poser des questions dont vous ne savez ni les tenants ni les aboutissants ?

Aux 19^{ème} et 20^{ème} lignes, « Le Directeur Régional » ne doute plus de rien : « En vous remerciant par avance de votre participation, je vous prie, etc. » Signé « Le Directeur Régional – (P. O.) ».

Après quoi, un placard consacré à la législation en vigueur nous rappelle, en trois temps, l'obligation de répondre à un interrogatoire sur des sujets qui, tous comptes faits, relèvent de l'intimité d'un couple, de celle d'autres personnes du lieu d'habitation, d'un immeuble, d'un quartier...

Bien sûr, chaque lecteur, chaque lectrice de ce texte peut mesurer, derrière un quart de ton de plaisanterie, le fond terriblement inquiétant de tout ceci. Selon le droit français, toute personne qui est victime d'un vol, d'un viol ou d'une autre attaque physique peut aller porter plainte auprès du commissariat le plus proche : est-il question de remplacer les policiers(ières) par chaque personne vivant en France ?

En ce qui concerne le joyeux temps des Renseignements Généraux...
<http://reseauinternational.net/wikipedia-ostracise-francoise-petitdemange-et-michel-j-cuny/>

Françoise Petitdemange, 15 février 2015